Conférence des évêques de France

PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES ITINÉRANTES

FICHE : SYNTHESE DE L'ATELIER 1

ETAT DES LIEUX

Pourquoi le faire ?

- Analyser l'existant
- Déterminer les besoins
- Définir les objectifs de travail et la cible visée dans une recherche de complémentarité
- Proposer des recommandations et des outils associés (éventuellement les concevoir ensemble)

Comment procéder ?

1. Identifier les acteurs

Le réseau ecclésial

- Congrégations religieuses
- Structures liées aux paroisses, au diocèse
- Enseignement catholique
- Aumôneries catholiques de la migration
- Sanctuaires et centres spirituels
- Associations et mouvements confessionnels (groupes et antennes locales) cf. Guide de l'Eglise

La société civile

- Collectivités locales :
  - Région
  - Département
  - Communes et agglomérations
- Organismes sociaux
- Etablissements sociaux et médico-sociaux
- Associations : défense des migrants et des réfugiés ; contre la traite des personnes humaines ; protection des enfants ; culturelles

2. Recenser les démarches et rencontrer les acteurs

- Prendre contact avec les différentes structures.
- Identifier les actions : pérennes ou ponctuelles ; publics ciblés ; thématiques traitées ; freins éventuels / limites d'un partenariat ; pistes de collaboration.
- Partager ce que l'on met derrière le mot « partenariat ».

3. **Analyser les synergies possibles avec les démarches existantes**

- **S'appuyer sur les structures existantes** pour la démarche de partenariat souhaitée : proposer une thématique de travail commune ; inviter certains partenaires aux réunions provinciales élargies…
- **S'appuyer sur les acteurs identifiés** pour mutualiser les ressources et des outils ; solliciter des animateurs potentiels lors d'un événement…
-

Comment rester informé ?

- S'abonner aux newsletters, pages Facebook, magazines et bulletins institutionnels ou associatifs

En conclusion

- **Connaître son environnement**, identifier les acteurs moteurs pour cette démarche ;
- **Capitaliser sur l'existant** : s'appuyer sur des démarches existantes sur le territoire
- **Mutualiser** : identifier les points communs et les interactions à organiser avec les autres structures porteuses de démarches complémentaires.